

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 20/06/2024 - 85764 - 2022 B 16214 - 818 566 168 - SISTERS REPUBLIC

« **SISTERS REPUBLIC** »

Société par actions simplifiée au capital de 1.237,40 euros
Siège social : 24, rue de Clichy
PARIS (75009)

RCS PARIS 818 566 168

(Ci-après la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 JUIN 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre,
le 11 juin,
à 16 heures,

les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») dans les locaux du cabinet d'avocats Valther, sis au 46 avenue d'Iéna, 75116 Paris, et à distance par visioconférence, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Directeur Général de la Société ;
- Révocation du mandat de Président de la Société conféré à Madame Stéphanie LEONE ;
- Nomination de la société WELMO en qualité de Président de la Société, en remplacement de Madame Stéphanie LEONE ;
- (...) :
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

La séance est présidée par LS INVESTISSEMENT prise en la personne de Monsieur Leo SOUNIGO, en sa qualité de Directeur Général de la Société (le « **Président de Séance** »).

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Associés ou leur mandataire en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de Séance, permet de constater que des Associés possédant plus de soixante pour cent (60 %) du capital social et des droits de vote de la Société sont présents, le cas échéant à distance, ou représentés.

Le Président de Séance déclare alors que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

(...)

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, il est mis fin aux débats.

Il a été ensuite procédé au vote des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

PREMIERE RESOLUTION
***Révocation du mandat de Président de la Société
conféré à Madame Stéphanie LEONE***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directeur Général ;
- du courrier du Président du Comité Exécutif de la Société en date du 31 mai 2024 adressé à Madame Stéphanie LEONE et exposant les griefs qui lui sont reprochés dans l'exercice de son mandat de Président de la Société ;
- du courriel de Madame Stéphanie LEONE en date du 3 juin 2024 adressé au Président du Comité Exécutif de la Société et lui faisant part de ses observations sur les griefs qui sont reprochés ; et
- du procès-verbal des décisions du Comité Exécutif de la Société en date du 4 juin 2024 ;
- des statuts à jour de la Société,

(...)

décide en conséquence, après avoir recueilli les éventuelles observations complémentaires formulées en séance par Madame Stéphanie LEONE et après en avoir débattu, de révoquer avec effet de ce jour Madame Stéphanie LEONE de son mandat de Président de la Société.

Cette résolution est : adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION
***Nomination de la société WELMO en qualité de Président de la Société en
remplacement de Madame Stéphanie LEONE***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directeur Général ;

décide de nommer en remplacement de Madame Stéphanie LEONE, en qualité de président de la Société pour une durée non limitée, avec effet de ce jour :

WELMO

société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
dont le siège social est sis 128 rue La Boétie - 75008 PARIS
identifiée au système SIREN sous le numéro RCS PARIS 894 099 316
prise en la personne de son représentant légal

décide que le président de la Société sera investi dans les limites légales et statutaires des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ;

précise que le président de la Société ne percevra pas de rémunération au titre de l'exercice du mandat de président de la Société mais qu'il sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs ;

prend acte que la société WELMO a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré n'être soumise à aucune interdiction ou incompatibilité pour l'exercice du mandat de président de la Société.

Cette résolution est : adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

(...)

CINQUIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution est : adoptée.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de la Société
Pour WELMO,
Pour LS INVESTISSEMENT,
Monsieur Leo SOUNIGO
